

## Séance du lundi 12 juin 2023

---

Date de la convocation : le 7 juin 2023

Membres présents à la séance : Mmes MM., BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUcart Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée en cours de séance).

Absents et/ou excusés : ANDRE Bérengère (pouvoir à Joël PRUDHOMME), ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (pouvoir à Laurent CARREZ), VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON).

Secrétaire : Bernard FOUcart

### **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Le compte rendu de la séance du 24 avril 2023 est approuvé.

### **1 – Modification du tableau des emplois**

Une ATSEM actuellement en congé Longue Maladie a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Afin de pouvoir stagiairiser l'agent qui occupe actuellement le poste, il a été décidé de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'agent d'animation qui dont le temps de travail annualisé est fixé à 28.33/35<sup>e</sup>.

Vote : Approuvé

|            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 12 |
|------------|----------------|-----------|

-----  
Arrivée de Mme Sophie SELLIER  
-----

### **2 – Mise en place d'un forfait ménage pour le nettoyage des salles communales après location par des entreprises ou organismes professionnels**

Suite à une demande de location de la salle des fêtes de Génissiat par la CCI de l'Ain, il a été évoqué la possibilité de mettre en place une prestation « ménage » réservée aux structures professionnelles.

Les montants de cette prestation sont fixés comme suit :

- Forfait ménage avec utilisation de la cuisine : 200 €
- Forfait ménage simple (sans la cuisine) : 120 €

Vote : Approuvé

|            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 13 |
|------------|----------------|-----------|

### **3 – Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisme pour le projet d'aménagement urbain d'Injoux**

Conformément aux règles d'urbanisme mentionnées dans le PLUiH du Pays Bellegardien, il convient de *déposer une déclaration préalable lorsqu'un aménagement comprend des affouillements/exhaussements supérieurs à 2m sur un terrain de plus de 100 m<sup>2</sup> ».*

Le conseil municipal d'autorise le maire à déposer la déclaration préalable d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune.

Vote : Approuvé

|            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 13 |
|------------|----------------|-----------|

### **4 – Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisme pour le projet d'extension de la salle polyvalente d'Injoux**

Il prévu de déposer le permis de construire fin juin et de lancer l'appel d'offre pour les travaux courant juillet.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer le permis de construire au nom et pour le compte de la commune.

Vote : Approuvé

|            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 13 |
|------------|----------------|-----------|

### **5 – Convention avec l'UFOLEP 01**

Dans le cadre des aides au financement du futur pumtrack, une demande est en cours de dépôt auprès de l'Agence Nationale du Sport. A ce titre il convient de conventionner avec un partenaire qui proposera des animations pour dynamiser ce nouvel équipement.

Sur conseil de la Direction Jeunesse et Sports il est proposé de conventionner avec l'UFOLEP de l'AIN. Cet organisme propose notamment le cycle d'animation « savoir rouler à vélo » qui pourrait être mis en œuvre dans le cadre scolaire. D'autres prestations, à destination de tous les publics pourront être mises en place.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Vote : Approuvé

|            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 13 |
|------------|----------------|-----------|

### **6 – Autorisation de cession d'un véhicule communal**

Il est prévu prochainement de céder le véhicule Renault Kangoo Pick Up selon le procédé des enchères en ligne sur une plateforme spécialisée.

La délibération n° 20/27 du 25 mai 2020 qui concerne les délégations accordées au maire par le conseil municipal, autorise le maire à céder des biens mobiliers jusqu'à un montant de 4 600 €.

Il conviendrait donc d'autoriser le maire à finaliser la vente de ce véhicule dans le cas où le prix de vente final excèderait le montant de 4 600 €.

Vote : Approuvé

|            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 13 |
|------------|----------------|-----------|

### **7 – Passage à la norme comptable M57**

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la norme comptable M57 devient, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71

(Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Désormais, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Le conseil municipal autorise le maire à valider le passage à la norme M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vote : Approuvé

|            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| Contre : 0 | Abstention : 1 | Pour : 12 |
|------------|----------------|-----------|

## **8 – Compte-rendu des délégations du maire**

Le maire présente les devis signés depuis la dernière séance et rend compte de ses décisions. Le conseil municipal prend acte

### **Questions diverses**

- Ancien site scolaire d'Injoux : état d'avancement du projet

Monsieur le maire rappelle que le haut du bâtiment serait réservé par des activités paramédicales et/ou de bien-être et que le RDC sera consacré à un projet de type participatif.

Il a été demandé à un cabinet un chiffrage pour l'aménagement du haut du bâtiment. Il faut également réfléchir au positionnement de la place PMR.

- Centrale photovoltaïque : état d'avancement du projet

Le dossier est complet. Il reste un point à traiter : celui de la mise en compatibilité du PLUiH

Monsieur le maire rappelle à ce sujet la délibération favorable de la CCPB en date du 17 mai 2022. Il informe le conseil municipal qu'à ce jour la maison de l'urbanisme est encore entrain de finaliser le cahier des charges permettant de lancer une consultation en vue de trouver le cabinet qui travaillera sur cette procédure de mise en compatibilité. Cette consultation doit être lancée à la date du 15 juin 2023. Cette procédure ne devrait pas commencer avant septembre et va durer environ 8 mois. Le délai d'instruction du permis de construire démarrera lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son avis.

Parallèlement, un décret « énergies renouvelables » devrait être publié en fin d'année afin de permettre aux préfets d'identifier précisément les sites qui pourraient être à même d'accueillir des projets orientés développement durable. Monsieur le maire espère que le projet de centrale photovoltaïque de la commune pourra s'inscrire dans cette démarche.

- Recrutement d'un maître-nageur : une convention a été signée avec l'organisme Ain Profession sport en vue de recruter un maître-nageur pour la piscine.

- Projet d'aménagement du bas de Génissiat : Monsieur le maire est toujours en attente d'un chiffrage pour l'aménagement des réseaux, en vue de le transmettre au promoteur en charge du projet.

Cette demande n'ayant pas été traitée car non inscrite au budget de la Régie, Monsieur le maire rencontrera la directrice et le président de la Régie des eaux le vendredi 16 juin à 14h.

- Expertise chauffage école : le chiffrage est en attente.

Remarques émises lors de la séance du 25 septembre 2023 :

*Pas de remarques*

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire



*Denis MOSSAZ*